

**Ecole Normale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques**

**Diplôme de conservateur de bibliothèque**

**MEMOIRE D'ETUDE**

**Les classifications,  
théorie et pratique**

*L'avenir de la Classification Décimale de  
Dewey dans une bibliothèque universitaire :  
l'exemple du SCD de Lille III*

*par*

**Frédéric WATRELOT**

*mémoire dirigé par*

**Mme Françoise LEROUGE,  
conservateur en chef,  
enseignante à l'ENSSIB**

**1995**

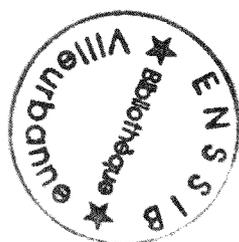
**Ecole Normale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques**

**Diplôme de conservateur de bibliothèque**

**MEMOIRE D'ETUDE**

# **Les classifications, théorie et pratique**

*L'avenir de la Classification Décimale de  
Dewey dans une bibliothèque universitaire :  
l'exemple du SCD de Lille III*



*par*

**Frédéric WATRELOT**

*mémoire dirigé par*

**Mme Françoise LEROUGE,  
conservateur en chef,  
enseignante à l'ENSSIB**

1995

DCB

51

1995

**Ecole Normale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques**

**Diplôme de conservateur de bibliothèque**

**MEMOIRE D'ETUDE**

# **Les classifications, théorie et pratique**

*L'avenir de la Classification Décimale de  
Dewey dans une bibliothèque universitaire :  
l'exemple du SCD de Lille III*

*par*

**Frédéric WATRELOT**

*mémoire dirigé par*

**Mme Françoise LEROUGE,  
conservateur en chef,  
enseignante à l'ENSSIB**

*stage effectué au SCD de Lille III*

*et dirigé par*

**Mlle Marguerite-Marie DUPONT,  
conservateur en chef**

**1995**

## TABLE DES MATIERES

- Notice bibliographique (p. 5)
- Résumé - Abstract - Indexation (p. 6)
- Abréviations (p. 7)
- Introduction (p. 8)

### Ière section : les classifications en question

- I - Pour une philosophie des bibliothèques (p. 11)**
  - A - Penser la bibliothèque (p. 11)**
  - B - Penser la classification (p. 12)**
- II - Classer les ouvrages, pour quoi faire ? De multiples classements possibles (p. 13)**
- III - Classification et classement (p. 14)**
  - A - Différence et exigence (p. 14)**
    - a) Découper le réel et ranger en rayons (p. 14)
    - b) Une double exigence (p. 14)
  - B - Historique : 1962, 1974, 1988, 1995... (p. 15)**
    - a) Les instructions de 1962 (p. 15)
    - b) Les recommandations de 1988 (p. 18)
    - c) Les transformations de 1995 (p. 20)
  - C - Des classifications hétérogènes pour des destinations différentes (p. 21)**
    - a) Classifications et catalogues (p. 21)
    - b) Classifications et destination des ouvrages (p. 22)
    - c) Classifications et centres d'intérêt (p. 23)

## **Deuxième section : les classifications sur le terrain**

### **I - Histoire, avantages et inconvénients de la CDU dans une BU (p. 27)**

**A - Points positifs : exigence de compréhension totale du monde et précision (p. 27)**

**B - Points négatifs : complexité et manque de mise à jour (p. 29)**

### **II - Histoire, avantages et inconvénients de la CDD dans une BU (p. 31)**

**A - Points positifs : universalité et pérennité (p. 31)**

**a) Historique et fonctionnement (p. 31)**

**b) CDD et CDU (p. 32)**

**c) CDD et centres d'intérêt (p. 33)**

**B - Points négatifs : difficultés, ambiguïtés et sujets de désaccord (p. 34)**

**a) Dispersion des ouvrages (p. 34)**

**b) Trois solutions (p. 36)**

**c) Forme et sujet (p. 37)**

### **III - Passage de la CDU à la CDD : méthode et organisation, l'exemple du SCD de Lille III (p. 38)**

**A - Etat des lieux (p. 38)**

**B - Un Bureau des Renseignements à remanier (p. 40)**

**a) Etat des lieux (p. 40)**

**b) Organisation du travail (p. 40)**

**c) Emploi de la CDD (p. 42)**

**C - Un fonds d'histoire à convertir de la CDU en CDD (p. 42)**

**a) Etat des lieux (p. 42)**

**b) Difficultés (p. 43)**

**c) Choix des indices (p. 44)**

**D - Une salle de Culture Générale avec "indexation maison" à convertir en CDD (p. 46)**

**Conclusion (p. 49)**

**Bibliographie (p. 50)**

## NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

WATRELOT, Frédéric

Les classifications, théorie et pratique : l'avenir de la Classification Décimale de Dewey dans une bibliothèque universitaire : l'exemple du SCD de Lille III / Frédéric Watrelot ; sous la dir. de F. Lerouge,... - Villeurbanne : Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques, 1995. - 52 p. ; 30 cm.

Mémoire : ENSSIB : Villeurbanne : 1995. -Bibliogr. p. 50-52.

LEROUGE, Françoise. *Dir.*

## RESUME - ABSTRACT - INDEXATION

### résumé

L'objet de ce mémoire est de mener une réflexion critique et constructive sur les classifications en général, et d'étudier en particulier les implications -avantages et inconvénients- d'une implantation de la Classification Décimale de Dewey dans une bibliothèque universitaire, dans la perspective d'une généralisation rationnelle de l'emploi de cette célèbre classification.

### abstract

The aim of this dissertation consists in leading a critical and constructive reflection about classifications. It is also about the consequences -advantages and drawbacks- of the introduction of the Dewey Decimal Classification in an university library, in prospect of a rational generalization of the use of this famous classification.

indice CDD et cote

025.42

WAT

indexation matière RAMEAU

bibliothèques\*\*accès aux rayons

bibliothèques\*\*formation des utilisateurs

bibliothèques\*\*utilisation de l'espace

bibliothèques universitaires\*\*France

classification\*\*livres

classification décimale de Dewey

classification décimale universelle

université charles de gaulle (Lille)\*\*bibliothèques

## ABREVIATIONS

BBF	bulletin des bibliothèques de France
BIU	bibliothèque inter-universitaire
BNF	bibliothèque nationale de France
BPI	bibliothèque publique d'information
BU	bibliothèque universitaire
CDD	classification décimale de Dewey
CDU	classification décimale universelle
DBMIST	direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique
ENSB	école nationale supérieure des bibliothèques
IFB	institut de formation des bibliothécaires
LC1	libre consultation niveau 1
LC2	libre consultation niveau 2
PEB	prêt entre bibliothèques
RDI	recherche documentaire informatisée
SCD	service commun de la documentation
UFR	unité de formation et de recherche

## INTRODUCTION

Lorsque l'on entre dans une bibliothèque, que l'on choisisse simplement de flâner entre les rayons, en se laissant guider par l'offre que produira le hasard, ou que l'on décide de consulter les catalogues et les fichiers à la recherche de documents précis, on peut éprouver des difficultés à se repérer dans le savoir proposé ou, au contraire, avoir le sentiment de s'être très facilement approprié le lieu. La démarche usuelle s'inscrit donc dans cette alternative : la déception ou la satisfaction.

Une autre démarche consiste cependant à s'interroger sur les procédés de rangement et de classement au sein d'une bibliothèque, qui peuvent servir ou désorienter le lecteur.

Comment en effet accéder au mieux à l'information dans une bibliothèque ? Pourquoi classer les livres ? Comment classer les livres ? Et qu'est-ce que classer les livres ? A quoi sert une classification ? Existe-t-il une classification idéale ?...

Ces questions, qui peuvent paraître saugrenues ou superflues, nous avons le projet de les affronter. Si la plupart du temps, en effet, nous dépensons une énergie extraordinaire à *faire* ce que nous avons appris à faire, nous ne nous posons que trop rarement la question du *pourquoi* faire ce que nous faisons.

Il est vrai que chaque professionnel des bibliothèques s'efforce de connaître "sa Dewey" (la Bible du métier en quelque sorte) du mieux qu'il le peut, et qu'il sait parfaitement classer et ranger un ouvrage *là où il doit être*. Mais précisément : la place qu'occupe un livre au sein d'une classification *et* dans un rayon n'est pas arbitraire et découle de choix sinon préétablis, du moins préalables.

L'organisation pratique des ouvrages sur les rayons découle en effet d'une conception théorique de la bibliothèque : c'est donc parce que l'organisation sur le terrain n'est que le reflet d'une organisation conceptuelle que ces deux points de vue sur les classifications, théorique et pratique, sont indissociables.

Aussi dans un premier moment aborderons-nous les classifications d'un point de vue théorique en examinant les questions suivantes : quel est le but d'une classification ? Quels sont ses présupposés, son objet, ses limites ?

Puis, dans un second moment, nous verrons ce qu'implique une traduction sur le terrain des classifications CDU et CDD, et les difficultés qui surgissent lorsque l'on souhaite passer d'une classification à une autre, dans le cadre notamment d'une bibliothèque universitaire.

## **Ière section : les classifications en question**

## I - Pour une philosophie des bibliothèques

### A - Penser la bibliothèque

Entrer dans une bibliothèque, qu'elle soit nationale, municipale ou universitaire, qu'elle soit gigantesque ou de moindre importance, et s'émerveiller du nombre d'ouvrages conservés, de leur diversité, de la beauté de certains, de l'ancienneté d'autres, c'est déjà prendre conscience de l'essence d'une bibliothèque. Car enfin, sait-on bien aujourd'hui ce qu'est une bibliothèque, ce qu'implique ce mot si commun ? Une *biblio-thèque*, par définition, est un lieu où sont conservés des livres. Chacun sait cela, certes. Mais revenir sur une évidence permet de bousculer les préjugés et de recentrer la réflexion sur la raison d'être d'une telle institution.

La bibliothèque est donc au premier regard d'ensemble une sorte de *temple du livre*. Tout est organisé dans l'optique de la conservation et/ou de la communication de cet objet curieux, fait de papier, de carton, d'encre et de cuir. Mais s'il est évident que c'est l'*objet* "livre" qui retient surtout l'attention dans une bibliothèque lorsqu'il est ancien, rare et précieux, il n'en est pas moins vrai que dans les autres cas c'est le contenu intellectuel que l'on conserve à travers le livre considéré alors principalement comme simple support de la pensée.

La bibliothèque est ainsi selon le regard non plus de l'oeil mais de l'esprit, un véritable *temple de la mémoire*. On aime à dire que Leibniz, philosophe et mathématicien de son état, mais aussi bibliothécaire, fut le dernier "honnête homme", ayant eu la possibilité de posséder l'ensemble des connaissances de son époque. Mais le temps du savoir absolu est révolu : le XXème siècle nous a apporté une somme colossale de connaissances et d'informations nouvelles qu'aucun esprit unique ne pourrait s'approprier. Désormais et plus que jamais conçue comme l'extension matérielle du cerveau humain, la bibliothèque fonctionne comme une monumentale encyclopédie du savoir acquis au cours des siècles, savoir qu'elle se doit de transmettre aux générations futures. Tel un gardien du temps qui passe, la bibliothèque met à l'abri des errances du politique, des caprices de la nature et de la folie des hommes, la mémoire de l'humanité.

Toutefois, nous l'avons vu, cette mémoire écrite fait l'objet de deux types d'ouvrages différents. Certains livres sont préservés plus pour leur valeur intrinsèque que pour le strict intérêt, sinon historique, de leur contenu -parfois cependant la richesse de la

pensée n'a d'égale que la beauté de l'objet et nous sommes en présence d'un livre inestimable-, parce qu'ils sont précieux en tant qu'*objets* que l'on pourrait qualifier dès lors de *collection*. Chacun songera aux manuscrits médiévaux, aux incunables, à la célèbre Bible à 42 lignes, aux éditions originales à travers les siècles... D'autres livres, en revanche, plus récents, tels des manuels divers ou des ouvrages produits en masse par l'industrie éditoriale, ne sont conservés que pour leur fonction utilitaire : ici l'objet s'efface devant la pensée.

Seule une bibliothèque nationale, parce que c'est son rôle, conserve avec autant de soins les ouvrages rares et des exemplaires de la production contemporaine.

On s'aperçoit, cependant, que toutes les bibliothèques sont confrontées à la même question : comment archiver, conserver et mettre à la disposition de tous l'ensemble du savoir ?

La réponse tient en un mot : "classification".

### **B - Penser la classification**

Entrer dans une bibliothèque et se demander comment les livres y ont été classés puis rangés, c'est déjà pour un lecteur entamer une réflexion de fond sur le fonctionnement des bibliothèques et s'élever au-dessus de la recherche pure et simple d'un livre. C'est tenter de *comprendre le tout* en replaçant l'ouvrage particulier qui nous intéresse dans un ensemble cohérent. Curiosité et étonnement ne sont-ils pas souvent sources de grandes découvertes ?

A l'heure où se développe l'outil informatique qui modifie profondément les repères traditionnels dans une bibliothèque, une réflexion sur les classifications, menée par des professionnels et tenant compte des besoins du public, nous paraît en effet indispensable.

La classification introduit la rationalité au coeur d'une production diversifiée, fruit non pas de la nature, mais de la culture. Elle crée un ordre là où il n'y a pas d'ordre. Elle est donc nécessaire et doit être explicite pour le professionnel et explicitée au public. En effet, *"le rapport des usagers à la classification implique tout simplement la nécessité d'un système de repérage permettant la constitution d'une stratégie. La classification est*

*une garantie de l'existence d'une convention régulière, de l'absence de l'arbitraire".<sup>1</sup>*

Une bibliothèque dont les livres n'auraient aucune cote serait un simple dépôt de livres inutile et inutilisable, un dédale dans lequel on cueillerait les livres au hasard d'une promenade !

## **II - Classer les ouvrages, pour quoi faire ? De multiples classements possibles**

Lorsqu'on cherche à faire d'une bibliothèque un ensemble relativement organisé et non un labyrinthe, sans toutefois vouloir caractériser intellectuellement chaque document, on essaye de classer les livres sur les rayons, c'est-à-dire de les *ranger*. Or ce que l'on range de la sorte, ce n'est pas la pensée écrite dans le livre : c'est l'*objet* livre. On range un livre en rayon comme on range ses outils dans son établi, comme on remet n'importe quel objet à la place qui est la sienne.

Bref : on élabore un *classement*. Or les possibilités de classement sont multiples. On peut classer des livres par ordre alphabétique d'auteurs, par ordre alphabétique de titres, par thèmes, par collections ou éditeurs, par formats, selon la couleur de la couverture, selon des préférences particulières, subjectives ou affectives -les "beaux livres" d'un côté, les "utilitaires" d'un autre-, selon leur ordre numérique d'arrivée dans la bibliothèque... On peut encore les classer à plat, ou debout, tranche vers le lecteur ou vers le mur... Mais si ces classements suffisent à ordonner une modeste bibliothèque personnelle, seuls les classements par formats et par ordre numérique d'entrée ont cours dans les bibliothèques ouvertes au public. De plus, ils concernent en général uniquement les ouvrages stockés dans les magasins.

Classer les livres, cela sert donc à optimiser la place occupée sur les rayons tout en observant une certaine harmonie. Somme toute, le classement est l'art de composer les livres sur les rayons d'une manière agréable à l'oeil... et chacun est capable sans doute de trouver le classement qui lui sied.

Les difficultés les plus ardues surviennent lorsqu'il s'agit non plus de ranger l'*objet* livre, mais le livre en tant que *pensée* écrite, c'est-à-dire lorsqu'il s'agit non plus de *classement* mais de *classification*.

---

<sup>1</sup> Eliséo Véron, in *Espaces du livre...*, p. 81.

### III - Classification et classement

#### A - Différence et exigence

##### a) Découper le réel et ranger en rayons

Il convient ici d'opérer une distinction entre deux concepts en apparence très proches : entre la *classification* et le *classement*, on trouve en effet la nuance qui existe entre le *rangement intellectuel* et le *rangement physique*.

La confusion des termes émane probablement du fait que l'on puisse employer indifféremment le verbe *classer* pour l'un ou l'autre des deux concepts : on "classe" un livre sur une étagère comme on "classe" un livre dans une classification . Or si le classement a pour objet le *rangement des livres* sur les rayons, la classification a principalement pour objet le *contenu des livres*. "Principalement", car en vérité, la notion de classification englobe également celle de classement.

Quel est, en effet, le cheminement de la pensée qui souhaite organiser de façon rationnelle *et* pratique un ensemble donné de livres ?

Du désordre à l'ordre physique. De l'ordre physique à l'ordre intellectuel. De l'ordre intellectuel à l'ordre physique. Ou encore : de l'objet à la pensée, puis de la pensée à l'objet qu'il faut bien toujours ranger... C'est-à-dire enfin : du classement à la classification, puis de la classification au classement.

La notion de "mise en espace" d'une classification, à l'origine d'un moment de réflexion particulier, prend ici tout son sens : c'est dire que l'on ne peut attribuer une cote à un ouvrage sans penser à l'endroit où il sera de ce fait rangé.

##### b) Une double exigence

Une classification doit donc répondre à cette double exigence : classer et ranger.

Certes, on pourrait séparer les deux aspects : utiliser les cotes magasin pour *ranger*, et la classification (CDD ou CDU) pour *classer* à proprement parler -tandis que l'indexation matière (RAMEAU) serait convoquée pour *rechercher* un document. On pourrait, en effet, laisser de côté l'aspect "classement" dans l'élaboration d'une classification idéale, puisque d'autres structures remplissent très bien cette fonction.

Mais pourquoi céderions-nous à cette tentation -à cette solution facile, pour ne pas dire de facilité- puisque la CDD, comme nous le verrons par la suite, répond aux

deux exigences, ce que ne fait pas -ou permet moins bien- la CDU. Pourquoi dès lors ne profiterions-nous pas des possibilités qu'offre cette classification ?

La classification est donc l'image à la fois abstraite et concrète d'une construction de l'esprit qui émane d'un découpage du réel. Elle doit représenter un contenu intellectuel, celui de chacun des livres qu'elle classe. Mais elle doit aussi s'inscrire concrètement dans la réalité, celle du rangement des livres les uns à côté des autres.

C'est pourquoi une classification doit permettre de trouver le *juste milieu* entre un *indice démesuré* qui traduise fidèlement le sujet d'un ouvrage en répondant à la vocation *théorique* de la classification, et un *indice raccourci* qui cerne le sujet de façon plus vague en tentant de respecter la vocation *pratique* de la classification.

## **B - Historique : 1962, 1974, 1988, 1995...**

### **a) Les instructions de 1962**

Avant 1962, les bibliothèques universitaires avaient adopté, bien plutôt qu'une classification, un simple classement des ouvrages en quatre catégories : les "périodiques", les "thèses", les "collections" et les "complets" -aujourd'hui plus connus sous le nom de monographies. Ce classement se faisait selon le *format*, et l'on parlait alors d'in-folio et autres in-octavo. Il se faisait aussi selon un *numéro d'entrée* inscrit au registre d'inventaire. Par ailleurs, à chaque format correspondait une série numérique spécifique. Les ouvrages étaient de la sorte parfaitement rangés sur les rayons, dans un souci d'équilibre, de rationalité et de gestion de l'espace disponible.

Mais il faut dire aussi que le libreaccès n'était pas de mise. L'essentiel des ouvrages se trouvait en effet protégé de la poussière et des âmes mal intentionnées, conservé sur des kilomètres de rayons, au plus profond de *magasins* dont l'accès était jalousement réservé aux seuls professionnels. Seuls ceux que l'on appelait des "usuels", dictionnaires, manuels et encyclopédies, pouvaient être librement consultés.

Tout allait pour le mieux, semble-t-il, lorsqu'en 1962, des instructions ministérielles soudainement donnent un coup de pied dans la fourmilière universitaire et bousculent les habitudes et les idées jusqu'alors reçues. Il s'agit alors de "*mettre le plus grand nombre possible d'ouvrages et de périodiques en libre accès*".<sup>2</sup> Il s'agit de mettre

---

<sup>2</sup> Instructions du 20 juin 1962, p. 402.

le public directement en contact avec les livres. De ce fait, le changement a porté sur la structure interne des bibliothèques ainsi que sur l'agencement et la classification des documents.

Les sections "Sciences", "Droit", et "Lettres" des bibliothèques universitaires ont ainsi été divisées en un *premier niveau* correspondant aux DEUG et Licence, et en un *second niveau* correspondant à la Maîtrise, au troisième cycle, ainsi qu'aux enseignants et chercheurs. Ceci explique l'architecture à étages, caractéristique des années 70, de ces cubes de béton si tristes et si gris que l'on a appelé "bibliothèques universitaires", et dans lesquels l'ascension dans la conquête du savoir se traduisait par le nombre de marches d'escalier que l'on était autorisé à gravir : la marque de l'esprit qui animait alors le monde universitaire s'inscrit en effet dans les murs de ces bâtiments.

Quant aux fonds, ils ont également été scindés en deux groupes, et répertoriés selon deux classifications différentes : les ouvrages en accès libre ont reçu un *indice CDU*, tandis que les ouvrages des magasins ont reçu ce qu'on appellera une cote "magasin", établie à la fois selon un *tableau de 20 lettres -26* si l'on divise à nouveau la section "langues et littératures"- représentant les différentes disciplines, et un *ordre d'entrée* issu de tranches numériques respectant toujours le format des livres. Nous reproduisons à la suite ce tableau, car il est toujours en vigueur aujourd'hui pour coter les ouvrages à destination des magasins :

### **Sciences et Techniques**

- A** Généralités
- B** Mathématiques - Astronomie
- C** Physique - Chimie
- D** Sciences de la terre
- E** Biologie - Zoologie - Botanique
- F** Techniques

## **Droit et Sciences sociales**

- G** Généralités
- H** Histoire du droit
- J** Droit public et sciences politiques
- K** Droit privé
- L** Sciences économiques
- M** Sciences sociales et sociologie

## **Lettres et Sciences humaines**

- R** Généralités
- S** Philosophie
- U** Religions
- V** Sciences sociales
- W** Beaux-arts
- XA** Linguistique générale
- XB** Langues et littératures anglo-américaines
- XC** Langues et littératures allemandes, néerlandaises et scandinaves
- X** **XD** Langues et littératures françaises
- XE** Langues et littératures romanes
- XF** Latin et grec
- XG** Langues et littératures orientales, slaves et diverses
- Y** Monographies régionales - Géographie - Voyages
- Z** Biographies - Histoire

Ainsi, par exemple, *Le voyage d'Anna Blume*, roman de l'Américain Paul Auster, reçoit au SCD de Lille III la cote "magasin" **XB 29750** qui est aussi son numéro d'inventaire.

En 1974, la BIU de Lille III qui entre en service après un déménagement du 1, Place Georges-Lyon à Lille, au campus de Villeneuve d'Ascq, adopte ces deux nouvelles façons d'indexer les documents, espérant parvenir ainsi au but recherché : faciliter l'accès des étudiants et des chercheurs à l'information.

Et pourtant, il s'avéra que *"le classement adopté dans les magasins était beaucoup trop large pour correspondre aux besoins de la recherche, tandis que celui des secteurs spécialisés suivait au contraire une classification trop complexe, qui a souvent déconcerté les chercheurs"*.<sup>3</sup>

En outre, la pertinence de l'emploi de deux modes de classement au sein d'un même établissement n'est pas indiscutable : *"il n'est pas évident qu'on doive adopter deux solutions différentes pour les magasins et pour les secteurs spécialisés (...) La dualité des modes de classement ne facilite pas une gestion évolutive qui reste attentive aux opportunités"*.<sup>4</sup> Lorsqu'il s'agit de changer de classification, ou de transférer un ouvrage des magasins au libre-accès et vice-versa, la tâche en effet ne s'en trouve guère simplifiée !

C'est alors qu'en 1988, tenant compte de l'expérience acquise et des difficultés rencontrées, de nouvelles directives ministérielles s'attachent à faire le point et à conseiller le microcosme des bibliothèques universitaires afin d'en améliorer le fonctionnement.

#### **b) Les recommandations de 1988**

S'il ne s'agit pas à proprement parler d'"instructions", mais de simples "recommandations", c'est que, d'une part, les Universités disposent d'une liberté de décision et de jugement et que, d'autre part, dans certains cas l'ampleur du travail à effectuer est telle que les bibliothèques concernées n'ont pas le loisir de s'y adonner : elles devront s'adapter en fonction de leur situation propre. Mais que recommande le Ministère de l'Education nationale à l'époque ?

Ce qu'on a appelé le "rapport Peretti", du nom de son rédacteur, le Directeur de la DBMIST, préconise principalement en matière de classification l'*abandon* de la CDU ainsi que des cotes "magasin", et l'*adoption* soit de la Classification Décimale de Dewey, soit de la classification de la Library of Congress (LC), soit de celle de la National Library of Medicine (NLM).

Le but recherché est d'amplifier ce qui avait été inauguré en 1962, c'est-à-dire la mise à disposition directe du public, sans intermédiaire -sinon les catalogues matières, auteurs et titres, sur papier ou informatisés-, de la plus grande partie des fonds.

---

<sup>3</sup> Jean-Raoul Sansen, in *L'accès aux documents...*, p. 462.

<sup>4</sup> Jean-Raoul Sansen, opus cité, p. 463.

Ainsi "l'accès direct à la documentation est ressenti plus que jamais comme une priorité fondamentale. D'où l'importance des méthodes de classement et de signalisation, qui doivent être étudiées en fonction de cet accès direct".<sup>5</sup> Pour ce faire, il n'est pas recommandé de maintenir la dualité qui existe entre le classement des magasins d'une part, et la classification du libre-accès d'autre part. Ces conseils sont en effet prodigués dans l'optique d'une bibliothèque idéale, accueillante mais gigantesque, où tous les documents seraient en accès direct, classés selon un système identique et salutaire. Ils sont aussi prodigués dans l'optique de l'informatisation du monde contemporain, et dans la perspective d'une coopération nationale et internationale des différentes bibliothèques : à ce titre, parler le même langage a toujours été un facteur de rapprochement.

Mais la réalité sur le terrain est bien souvent encore toute autre. Ainsi, il sera dans la majorité des cas matériellement impossible de recoter en CDD, par exemple, les milliers de volumes stockés dans les magasins. La dualité persistera alors, ne serait-ce que pour les ouvrages acquis avant 1988.

Le plus important, semble-t-il, c'est que chaque document soit désormais identifié au moyen de trois clés d'accès :

- 1°) sa *marque* -numéro d'inventaire ou d'acquisition, ou code barre, ou cote "magasin" lorsqu'elle subsiste ;
- 2°) son *indice* -CDD ou LC ou NLM- qui, associé aux trois premières lettres du nom de l'auteur ou du titre, forme la *cote* ;
- 3°) sa *localisation* -pastille de couleur ou code particulier.

Les recommandations précisent en outre que la cote -qui figure donc sur l'étiquette-, doit être formée de la marque et de l'indice. En vérité, il suffit bien souvent d'inscrire sur la *page de titre* de chaque livre sa *marque*, son *indice* et sa *localisation*, pour ne conserver sur l'étiquette servant au classement par sujets et au rangement sur les rayons, que la *cote traditionnelle*.

Enfin l'indice CDD, lorsqu'il est adopté, ne doit pas dépasser trois décimales, quel que soit le sujet : il s'agit ici de rassembler les documents qui traitent des mêmes sujets pour faciliter le travail des chercheurs.

---

<sup>5</sup> H. Peretti, in *Recommandations...*, p. 14.

Chacune de ces recommandations peut être suivie à la lettre ; le plus souvent, seuls l'esprit d'harmonisation et l'objectif de libre consultation seront conservés, chacun adaptant ces idées nouvelles à sa réalité.

### c) Les transformations de 1995

Depuis 1988, la majorité des bibliothèques universitaires a adopté la CDD tant pour le classement que pour le rangement des ouvrages. Ainsi le SCD de Lille III s'inscrit dans cette démarche d'harmonisation de la classification en vue de faciliter les recherches du public, et qui consiste en un travail de recotation du fonds classé à l'origine en CDU, en CDD.

Cependant la CDD n'efface pas complètement les dispositions prises depuis 1962 : il n'est par exemple pas à l'ordre du jour de recoter l'ensemble des ouvrages qui restent en magasin, et dont certains ont plusieurs centaines d'années ! Le travail, en vérité, serait considérable en regard de son utilité immédiate discutable. Aussi les transformations véritables ne peuvent-elles s'appliquer avec fruit qu'aux acquisitions récentes. Ces nouvelles dispositions s'étendront peu à peu au fonds plus ancien, en fonction de la disponibilité de chacun -les tâches traditionnelles effectuées dans une bibliothèque demandent énormément de temps-, de la décision que l'on prendra de sortir tel ou tel ouvrage des magasins -il y a là un tri à faire-, et de la place restée libre sur les rayons en libre-accès pour accueillir les ouvrages retenus.

Mais tous les ouvrages nouvellement arrivés reçoivent désormais, en plus de leur cote "magasin" et de leur code barre, une cote CDD, quelle que soit leur destination initiale. Que ce soit afin de pouvoir aisément reléguer en magasin des ouvrages qui seraient tombés en désuétude, ou que ce soit simplement parce que la création d'une notice sur OCLC requiert expressément un indice CDD, la présence des deux cotes sur l'ouvrage est un gage de rapidité et d'efficacité en ces temps de réflexion, de reclassement et de déplacement.

Ainsi *Le voyage d'Anna Blume*, nouveauté à la bibliothèque, à destination du libre-accès, reçoit en plus de la cote XB 29750, l'indice CDD 813.5, qui signifie : "roman américain du XXème siècle", et qui, seul, figurera sur l'étiquette apposée sur le livre.

Les indices CDD sont par ailleurs plus développés que ce que préconisaient les recommandations de 1988. Mais il est vrai, par définition, qu'un indice à 4, 5 ou 6

décimales est plus précis qu'un indice limité à 3 décimales, sans pour cela être un obstacle à tout rangement simple et clair.

Chaque bibliothèque adapte donc petit à petit à son histoire, à son environnement et à son architecture, ce qu'elle peut adopter des conseils prodigués voilà sept ans. La difficulté en effet, réside en ce qu'aucun établissement ne part de rien et ne peut faire table rase du passé, des habitudes acquises comme du poids de plusieurs décennies. Avec le recul, il semble toutefois qu'aujourd'hui l'on assiste à un double mouvement en apparence paradoxal.

Si les *magasins*, d'une part, doivent se réduire comme peau de chagrin, ils n'ont pourtant pas dit leur dernier mot, pour des raisons tant d'ergonomie que de simplicité -d'autant que leur nécessité se fait toujours sentir lorsqu'il s'agit de la *conservation* des ouvrages rares et précieux et du *stockage* des documents dont l'actualité s'est lentement émoussée. De plus, n'y a-t-il pas des magasins dans certaines bibliothèques municipales ? L'exemple de la Part-Dieu à Lyon est là pour attester que lecture publique et magasins ne sont pas forcément antithétiques.

D'autre part, la *Classification Décimale de Dewey* est en train de s'implanter solidement dans un monde universitaire qui essaie de faire évoluer ses structures en fonction de l'exigence du *libre-accès*.

Il s'agit dès lors de trouver le juste équilibre entre le "tout en magasin" et le "tout en accès libre".

## **C - Des classifications hétérogènes pour des destinations différentes :**

### **a) Classifications et catalogues**

Il existe trois catégories de lecteurs qui déploient de fait trois stratégies de recherche différentes :

1°) ceux qui viennent chercher tel livre précisément -et pas un autre. Leur problème est résolu par la consultation d'un *catalogue auteurs-titres*.

2°) ceux qui cherchent des ouvrages sur un sujet précis. Leur problème trouve sa solution dans un *catalogue matières*.

3°) ceux qui n'ont pas de recherche précise et qui se laissent guider par l'offre des rayons. Leur problème est résolu par l'adoption, outre les *catalogues* cités, d'une *classification* simple et attrayante.

Si les deux premières catégories de lecteurs sont présentes à l'évidence dans une bibliothèque universitaire, la dernière se rencontre surtout en lecture publique. Pourtant, l'adoption de la CDD et la généralisation du libreaccès dans le milieu universitaire favorisent maintenant la présence simultanée de ces trois manières d'accéder à l'information.

Mais on voit que même lorsque l'accès au document se fait librement, la consultation de catalogues, qu'ils soient traditionnels (fichiers sur papier ou microfiches) ou informatisés (OPAC), demeure indispensable -pourquoi arpenter des kilomètres de rayons si l'on peut savoir d'entrée si l'ouvrage cherché est présent et disponible ?

Les catalogues ne servent pas qu'à identifier des ouvrages : ils servent aussi à les localiser. Ils sont donc complémentaires des classifications, qui, elles-aussi, permettent de localiser les ouvrages directement si l'on a quelque connaissance de leur fonctionnement.

L'accès à un ouvrage particulier peut ainsi se faire par le titre, l'auteur, le(s) sujet(s) au moyen des catalogues, et par le numéro d'inventaire (code barre ou cote "magasin"), l'indice et la localisation, au moyen des registres et classifications.

#### **b) Classifications et destination des ouvrages**

Nous avons vu qu'en général le choix d'une classification plutôt que d'une autre se fait en fonction du lieu où l'ouvrage sera déposé : c'est une question de pratique. Ainsi, la CDU, précise et raffinée, a été employée pour des fonds en libre consultation destinés aux chercheurs. L'inventaire alphanumérique -qui est en fait un classement-, a été utilisé dans les magasins en raison de la facilité de rangement qu'il procure tout en assurant un minimum de répartition des documents par grandes disciplines. La CDD, quant à elle, est employée principalement pour le libreaccès en remplacement de la CDU -qui, nous le verrons, est trop complexe-, mais pourrait aussi bien faire l'affaire pour le rangement des livres dans les magasins : ce n'est pas là le moindre de ses atouts.

Si les ouvrages sont soit en libreaccès, soit en magasin, ils peuvent également être, dans les deux cas, soit exclus du prêt, soit empruntables : ce qui autorise quatre combinaisons différentes, c'est-à-dire pour les documents, quatre destins particuliers.

Ainsi, au SCD de Lille III, on peut trouver sur la page de titre des livres les mentions suivantes : L/P ( Libre Prêt) ou L/C1 pour les ouvrages en libreaccès, soit empruntables, soit exclus du prêt ; L/C2 pour les ouvrages en libreaccès exclus du prêt ;

L/N (Lille Nouveautés, la lettre M étant déjà utilisée dans les 20 divisions des magasins) pour les ouvrages en magasins, soit empruntables, soit exclus du prêt.

Il faut entendre par exclus du prêt, soit des ouvrages que l'on peut néanmoins consulter sur place, soit des ouvrages que le public ne verra pas à moins d'être assermenté : tels sont les livres de la *Réserve*. Si en effet, les ouvrages antérieurs à 1870 sont systématiquement exclus du prêt, ceux qui sont antérieurs à 1810 sont conservés à la *Réserve*. Il va de soi que ces ouvrages ne sont pas indexés selon la CDD... mais qu'ils suivent un classement numérique particulier.

A ce titre, il convient de remarquer que nous traitons en particulier des seules monographies, et non des périodiques, qui suivent également un classement numérique qui leur est propre et qui ne semblent guère être affectés par les problèmes de classification : il est vrai que l'on a rarement vu un périodique coté selon la classification de Dewey. La situation pourrait cependant être envisagée dans le cas d'un classement thématique -et non plus par supports- des documents dans une bibliothèque : c'est le cas de la bibliothèque de la Part-Dieu à Lyon.

On voit donc que chaque ouvrage, en fonction de sa destination et de sa localisation, fait l'objet d'un traitement spécifique. Or la CDD, à la différence de la CDU, semble répondre à toutes les perspectives. Une troisième forme de classification, prenant à rebrousse-poil les traditions jusqu'alors établies, a cependant fait son apparition en France, certes pas dans une bibliothèque universitaire, mais dans une bibliothèque municipale moderne : la médiathèque du Mans.

### c) Classifications et centres d'intérêt

La "classification par centres d'intérêt" mise en place au Mans abandonne la notation décimale ainsi que l'idée d'encyclopédisme chère aux classifications traditionnelles, pour se concentrer sur 25 centres d'intérêts censés correspondre aux besoins de l'ensemble du public. Ainsi "*le centre d'intérêt obéit à des règles :*

1. *Il est plus petit qu'une classe décimale pour tenir dans le champ de vision du lecteur.*
2. *Il rassemble les livres traitant d'un même sujet selon des points de vue différents.*
3. *Il est organisé pour maintenir l'ordre dans les collections par un système de notation simplifiée.*
4. *Il rassemble des documents sur plusieurs supports.*
5. *Le nombre de centres d'intérêt est proportionnel à l'importance de la collection.*

6. *Le centre d'intérêt naît et meurt avec l'intérêt.*<sup>6</sup>

Par exemple, dans le centre d'intérêt "Auto-moto", "*le sujet "automobile" (...) est traité du point de vue technique, de la compétition, du droit et de l'assurance, de la santé, de la pollution*".<sup>7</sup> En cela, à la différence de la CDD, comme nous le verrons, cette classification évite la dispersion des sujets. Elle regroupe en effet tous les points de vue sur un sujet particulier. Mais ce qu'elle disperse, en revanche, c'est l'ensemble des connaissances : la mise en espace des différents centres d'intérêt selon des secteurs repliés sur eux-mêmes dans la bibliothèque fait oublier l'unité fondamentale du savoir. Le lecteur, en sécurité au centre de son centre d'intérêt, perd la vision symbolique globale qu'il peut avoir dans une bibliothèque classique : il aura de ce fait peut-être moins de curiosité à l'égard des domaines de la connaissance qu'il cerne moins bien ou qu'il ignore totalement. En outre, il est permis de se demander précisément si ce classement correspond bien à une majorité de lecteurs, s'il ne *désoriente* pas plus de lecteurs qu'il ne facilite leurs travaux de recherche et leur appréhension générale de la bibliothèque : les lectures éclectiques en particulier, sont ici fortement défavorisées.

En somme, cette classification selon des centres d'intérêts qui sont des reflets de la civilisation contemporaine, qui plus est des reflets changeant avec le temps, vaut surtout en tant qu'expérimentation originale, bien plus qu'en tant qu'exemple ou modèle à suivre. "*A cet égard, on peut se demander s'il n'est pas préférable de faire appel à une classification en décalage avec le monde contemporain (comme la Dewey), plutôt qu'à un système qui ne fait que reproduire (cette fois dans l'espace des bibliothèques municipales), la "grille" consacrée autour de nous, dans tous les discours sociaux, par les médias (...). "La santé", "La maison", "L'enfant", "Le sport", "Les voyages", "Auto-moto", "Les spectacles", "Le temps libre et les loisirs" : on croirait lire la liste des grands secteurs de la presse, ou la grille de programmes de nos chaînes de télévision*".<sup>8</sup>

Mieux vaut utiliser en l'améliorant une classification déjà existante qui a fait ses preuves, plutôt que d'en forger une de toutes pièces, qui sera relative à une époque, un pays, une ville... N'oublions pas qu'avec les réseaux, une indexation commune est nécessaire pour le partage des documents. Il faut donc veiller à l'harmonisation du fonds

---

<sup>6</sup> Brigitte Richter, in *Espaces de la lecture...*, p. 448.

<sup>7</sup> Brigitte Richter, opus cité, p. 447.

<sup>8</sup> Eliséo Véron, opus cité, p. 86 et 88.

au sein même d'une bibliothèque, et entre bibliothèques, qu'elles soient universitaires ou municipales. Or la CDD, petit à petit, à force d'habitude, de signalisation claire, d'évidence partagée, fait son chemin dans l'esprit de tous.

## **IIème section : les classifications sur le terrain**

## I - Histoire, avantages et inconvénients de la CDU dans une BU

### A - Points positifs : exigence de compréhension totale du monde et précision

L'idée était à l'ordre du jour de l'Institut international de bibliographie depuis sa création en 1895 : enfin, en 1907, la Classification Décimale Universelle voit le jour à Bruxelles, à l'initiative de Paul Otlet et de Henri La Fontaine, sous la forme d'un *Manuel du Répertoire Bibliographique Universel*, aujourd'hui épuisé. Toutefois, la base des éditions complètes demeure longtemps l'édition en langue française parue de 1927 à 1933, également épuisée. Mais cette édition volumineuse, complète et complexe demandait à être secondée dans son développement par quelques raccourcis utilitaires et pédagogiques. Cette solution n'était pourtant pas encore satisfaisante. C'est pourquoi il existait déjà des éditions abrégées de la CDU, représentant 10 % de l'édition complète, lorsque fut publiée en 1967 et 1973 sous la direction de Martin Schuchmann une *édition moyenne internationale*, représentant 25 % de l'édition complète.

Constituée d'un volume de tables systématiques et d'un volume de tables alphabétiques, l'édition moyenne permettait à la CDU de se lancer à la conquête du monde de la documentation. Aujourd'hui, les quelque 100 000 personnes et collectivités, dont des bibliothèques, essentiellement spécialisées ou universitaires, qui travaillent avec la CDU, s'appuient sur la seconde version de cette *édition moyenne internationale*, parue en 1990 et 1993 sous l'égide d'abord de la Fédération internationale d'Information et de Documentation, puis du Consortium CDU à partir de 1991.

Construite à partir de la cinquième édition de la classification de Dewey, et avec l'autorisation de Melvil Dewey lui-même, la CDU est une classification à base 10 : "*ses chiffres possèdent la propriété des nombres qui, dans les fractions décimales, sont précédés de 0, ... (...). Si on ajoute à 0,473 autant de chiffres qu'on le désire, soit 0,473820691..., on n'atteindra cependant jamais 0,474*"<sup>9</sup>

Cet emploi des chiffres lui permet, d'une part, en contournant la difficulté que présentent des alphabets différents, de prétendre à une *vocation internationale* ; d'autre part, en usant d'indices extensibles à l'infini, d'accéder à l'*universalité*, c'est-à-dire

---

<sup>9</sup> Dr Karl Fill, in *Classification Décimale Universelle : édition moyenne internationale*, 1967, p. 9.

d'embrasser la totalité du savoir selon dix classes principales calquées sur les classes de la CDD :

- 0 Généralités - Bibliothèques - Collectivités
- 1 Philosophie - Psychologie - Logique - Morale
- 2 Théologie - Religions
- 3 Sciences sociales
- 4 (non attribué)
- 5 Sciences exactes et naturelles - Sciences appliquées
- 6 Médecine - Technologie
- 7 Arts - Divertissements - Sports
- 8 Langues - Linguistique - Littérature
- 9 Géographie - Biographie - Histoire

La syntaxe de la CDU, utilisant force signes et symboles, permet une indexation des sujets très précise : en plus des indices déjà formés dans la table systématique, les divisions communes de *langue*, de *forme*, de *lieu*, de *racés et de peuples*, de *temps*, et de *point de vue* ainsi que les signes d'*addition*, d'*extension*, de *synthèse*, et de *relation*, rendent possible la construction d'un indice qui caractérisera tous les aspects d'un sujet, ainsi que tous les sujets imaginables. La CDU peut traduire en effet en chiffres tous les concepts contenus dans les mots d'un titre avec une précision digne d'un horloger. Ainsi, selon un exemple donné dans l'introduction de l'*édition moyenne*, un manuel qui aurait pour titre : "Comment installer impeccablement sur le plan architectural les gouttières de cuivre sur les églises" (!), recevrait pour indice : **621.643.24:669.37:696.12:726.5**.

En effet, plus l'indice est long, plus le sujet est cerné avec acuité.

Nous pouvons étudier succinctement la construction d'un indice selon la CDU avec l'ouvrage suivant : *Catalogue des manuscrits arabes*, par la Bibliothèque Nationale.

L'indice retenu au SCD de Lille III est celui-ci : **017:091=927(44)**. Comment en est-on arrivé là ? En suivant la logique de la CDU :

017	catalogue en général
:	signe de relation
091	manuscrits
=	division commune de langue
927	arabe
( )	division commune de lieu
44	France

Prenons un dernier exemple afin d'illustrer mieux encore la subtilité de ces constructions possibles. *African books in print* est indexé ainsi : 015(=927+=96):017.42.

Cette cote, en apparence barbare, s'entend de la manière suivante :

015	bibliographie par lieu de publications des ouvrages
(= )	division commune de races et de peuples
927	arabes
+	signe d'addition
96	africains autochtones
:	signe de relation
017.42	catalogues de maisons d'édition

Ainsi, grâce à la *possibilité de mettre en relation plusieurs concepts*, la CDU atteint la *précision* la plus absolue dans la caractérisation du sujet d'un ouvrage et convient parfaitement au monde de la documentation par son *universalité* : ce sont là ses trois principales qualités. Son atout majeur réside en ce qu'elle répond exactement au concept de *classification*.

Mais répond-elle aussi bien à celui de *classement* ?

### **B - Points négatifs : complexité et manque de mise à jour**

La CDU, avec ses règles de construction d'indices, mais aussi avec sa très grande souplesse d'utilisation, offre des possibilités d'indexation infinies. Mais elle semble vouloir égaler la réussite des classifications en sciences naturelles où l'ensemble du vivant connu est savamment répertorié selon des embranchements, classes, ordres, familles, genres et

espèces. Tel un jeu intellectuel très stimulant, elle pousse à l'extrême la notion de classification, mais elle oublie celle de classement. Or les indices créés par juxtaposition de concepts, et qui sont parfois d'une longueur illimitée, peuvent s'avérer utiles lors d'une recherche informatisée : la cote très précise ramène le livre très précisément souhaité - encore qu'un léger flou conservé dans une cote permette de découvrir des ouvrages voisins que l'on n'aurait pas découverts sans cela. Mais lorsqu'il s'agit de ranger par ordre numérique les ouvrages en rayons, les difficultés surgissent...

Ainsi "*le classificateur, avant d'employer des divisions auxiliaires, devrait toujours se poser la question de savoir si cela est nécessaire et recommandable pour le but poursuivi : retrouver facilement le document*".<sup>10</sup> Or il n'est pas évident de savoir classer l'un à côté de l'autre des livres qui ont pour indices 622.33+662.74, 622.33(430), 622.331, 622.33=40 et 622.33-78.

Le classement avec la CDD se fait avec moins de souffrance... A titre de comparaison, l'indice en CDD de *African books in print* peut être 011.296, de la même manière que l'indice en CDD de *Books in print* peut être 011.221.

Dès lors, si depuis 1962, la CDU était très répandue dans les bibliothèques universitaires, elle tend aujourd'hui à laisser la place à la classification de Dewey. A cela deux raisons principales : d'une part, la *volonté de généraliser le libre-accès* aux collections, qui s'exprime par la nécessité d'une cotation autant compréhensible que fonctionnelle ; d'autre part, le *manque de mise à jour* de la CDU, deux éditions moyennes internationales seulement ayant vu le jour tandis que la CDD en est à sa vingtième édition complète !

La CDU reste donc la classification de ce qu'on pourrait appeler une "élite" : très satisfaisante pour l'esprit lorsqu'elle traduit parfaitement le sujet d'un ouvrage, elle demeure trop complexe dès qu'il s'agit de ranger des livres sur des étagères.

---

<sup>10</sup> Dr Karl Fill, opus cité, p. 18.

## II - Histoire, avantages et inconvénients de la CDD dans une BU

### A - Points positifs : universalité et pérennité

#### a) Historique et fonctionnement

La première des classifications décimales voit le jour en Amérique en 1876. Née dans l'esprit d'un jeune bibliothécaire : Melvil Dewey (1851-1931), elle est le fruit d'une longue réflexion et d'un souci de normalisation. A l'évidence, elle répond à un besoin immédiat à l'époque : celui de classer les livres de façon claire, lisible, pratique et compréhensible par tous. Le succès de la CDD n'a pas été démenti par la suite, à tel point que les éditions et améliorations se sont succédées jusqu'à la vingtième édition complète parue en 1989. Aujourd'hui, en France, de nombreuses bibliothèques, dont les bibliothèques municipales depuis longtemps, les bibliothèques universitaires depuis 1988, ainsi que la BNF depuis peu, l'ont adoptée : *"au total, présente dans plus de 135 pays et traduite en 30 langues, la CDD est utilisée dans plus de 200 000 bibliothèques dans le monde"*.<sup>11</sup>

Quelles sont donc les raisons de ce succès ?

La classification de Dewey utilise une notation décimale : l'emploi de chiffres plutôt que de lettres lui permet d'essaimer dans tous les pays du monde, et autorise la formation d'une quasi infinité d'indices -entre 121.2 et 121.3, il existe une infinité de nombres. La CDD est donc *universelle*.

Elle est aussi *encyclopédique*. La CDD répartit en effet l'ensemble des connaissances selon les dix classes principales suivantes :

000	Généralités
100	Philosophie - Parapsychologie et occultisme - Psychologie
200	Religion
300	Sciences sociales
400	Langage
500	Sciences de la nature - Mathématiques

---

<sup>11</sup> Annie Béthery, in *Abrégé...*, p. 26.

600	Techniques (Sciences appliquées)
700	Les arts - Beaux-arts et arts décoratifs
800	Littérature (Belles-lettres) - Rhétorique
900	Géographie - Histoire - Sciences auxiliaires de l'histoire

Construits à partir de ces dix *classes*, qui donnent elles-mêmes en théorie cent divisions puis mille sections, ainsi qu'à partir de *sept tables auxiliaires* - subdivisions communes ; notations géographiques ; subdivisions des langues ; littérature ; groupes ethniques, raciaux, nationaux ; langues ; groupes de personnes-, les indices permettent de cerner l'ensemble des sujets traités. Ce que l'on pourrait appeler la "linéarité circulaire" de la CDD permet donc à la fois d'*embrasser* et de *comprendre* d'un seul regard la totalité du savoir, et de *s'orienter* aisément dans le système de la connaissance du monde et de l'homme... La *linéarité* s'exprime dans la *succession* des indices de 000 à 999. La *circularité* s'exprime dans l'*encyclopédisme* qui met le lecteur -sujet pensant l'unité des sciences- au centre du savoir et lui permet de repasser de 999 à 000 en une boucle infinie et de plus en plus affinée. Une mise en scène adéquate de cette classification soulignera la coexistence de ces deux aspects.

Le vieux rêve des philosophes, celui de Leibniz qui voulait être au "géométral" des perspectives, c'est-à-dire être comme l'oeil divin au centre du monde, celui de Hegel qui voulait saisir inconditionnellement le développement de l'être et de la pensée en un savoir absolu, s'incarne ainsi symboliquement en une classification qui déploie de manière logique et cohérente la totalité de ce qui est.

La CDD, en regard d'autres classifications, semble donc répondre aux objectifs élémentaires de la plupart de ses utilisateurs, en lecture publique comme en milieu universitaire.

#### **b) CDD et CDU**

Il semble ainsi qu'il faille préférer la CDD à la CDU pour plusieurs raisons.

D'abord il faut rappeler l'antériorité de la CDD (1876) sur la CDU (1907) : la CDD a fait ses preuves et le public, même s'il en ignore jusqu'au nom, est habitué à la trouver dans de nombreuses bibliothèques. Cette familiarité acquise est un enjeu considérable pour le développement rationnel de l'implantation de cette classification dans le milieu universitaire. En outre, son fonctionnement est plus simple. Pas de signes

ou symboles hermétiques à une première lecture, pas de syntaxe alambiquée : les indices se construisent explicitement par ajout successifs de chiffres. Cette systématique n'exclut pas les possibilités ultérieures d'ouverture à de nouveaux domaines et d'"adaptation" relative au milieu, au public, au fonds particulier, de la CDD. Ainsi, de nombreux indices restent libres : les 10 000 sous-divisions numériques ne sont pas toutes employées...

Enfin et surtout, lorsque l'ordre décimal est bien entendu, la CDD, à la différence de la CDU, permet un rangement aisé des livres en rayons.

### c) CDD et centres d'intérêt

Il semble également qu'il faille préférer de manière générale la CDD aux centres d'intérêt dans l'optique d'une généralisation du libre-accès. Pourquoi ?

Qui dit libre-accès, dit, semble-t-il, nécessité d'organiser une pédagogie orientée vers le lecteur, en lecture publique comme en milieu universitaire : *élever* le lecteur à la compréhension de la classification (ce qui part du principe que tout lecteur est intelligent, adulte et responsable), ou au contraire, *s'abaisser* à son "niveau" (ce qui est considérer tout lecteur comme étant un enfant) en adoptant une sorte de "paternalisme intellectuel" plus étouffant que bienveillant et libérateur, tel est le *choix* qui s'offre au professionnel.

Les bibliothèques, certes, sont au service de leur public : que cela ne soit pas un prétexte pour tomber dans le travers d'une pseudo-assistance qui entraverait la conquête de son autonomie. L'enjeu est grand : le risque véritable consiste à voir se développer des bibliothèques -de lecture publique- à deux vitesses, l'une pour le "grand public", l'autre pour le "public cultivé". Où est dès lors l'idéal républicain de démocratisation de l'accès au savoir et à la culture ? C'est là le débat qui oppose les partisans de la *Classification Décimale de Dewey*, stable, précise, encyclopédique, découpant le monde selon les matières scolaires et par là-même introduisant au milieu universitaire, à ceux de la *classification selon 25 centres d'intérêts* -soit bien peu en regard des 20 000 indices principaux de la vingtième édition de la CDD !-, consécration du découpage des médias qui abandonne l'universalité encyclopédique, qui sacrifie à la mode et s'inscrit donc dans des repères par essence mouvants. Qui plus est, étant donné que chaque lecteur a ses propres centres d'intérêt, et que ceux-ci peuvent changer avec le temps, il est illusoire de chercher précisément où le lecteur irait chercher tel ou tel ouvrage, tout simplement parce que "le" lecteur n'existe pas : il n'est qu'une infinité de lecteurs, tous différents.

Autant vouloir se baigner deux fois dans le même fleuve !

## **B - Points négatifs : difficultés, ambiguïtés et sujets de désaccord**

Si la CDD offre beaucoup d'avantages, elle présente aussi, comme toutes les classifications, quelques inconvénients.

### **a) Dispersion des ouvrages**

Un des problèmes majeurs rencontrés est celui de la *dispersion des ouvrages* dans la classification et sur les rayons, occasionnée par la distribution originale de la connaissance selon dix disciplines générales. Or "*il est essentiel (...) d'admettre que la répartition entre les classes se fait selon ces disciplines, et non selon des sujets. Aucun indice n'est donc prévu pour exprimer un sujet en lui-même, mais il y en a autant que de points de vue sous lesquels ce sujet peut être envisagé (...). Il est indéniable que ce système, qui entraîne une dispersion des livres, gêne certains lecteurs qui s'intéressent à un sujet sous tous ses aspects*".<sup>12</sup> En vérité, si l'on veut malgré tout essayer de concilier ces deux types de classement, par disciplines et par sujets, il est nécessaire de réfléchir au fonctionnement de la classification ainsi qu'aux démarches spontanées de recherche des lecteurs, de faire des choix préalables de classement en concertation, et de faire appel au "*bon sens*", qui selon Descartes, "*est la chose du monde la mieux partagée*".<sup>13</sup>

La question n'est pas tant de contester la pertinence des indices -il peut sembler paradoxal, par exemple, d'indexer un ouvrage qui traite de l'athéisme en 211.8- que de trouver une place satisfaisante aux ouvrages parmi les indices disponibles. Le problème se pose souvent, en effet, de savoir où classer un livre dans la CDD, et particulièrement lorsqu'il s'agit de philosophie ou de littérature. Ainsi les ouvrages de la classe 800 ne sont pas classés selon le "sujet" du roman, de la pièce de théâtre... : il faudrait dans ce cas lire les livres en entier pour les indexer ! Ils sont donc classés dans la "discipline" littérature, par genre littéraire - poésie, fiction, essais...-, pays, époque, puis rangés par ordre alphabétique du nom d'auteur. Par ailleurs, une simple lettre "R" pour "Romans" en lieu et places des indices 813, 823, 833 et 843 par exemple, peut supprimer beaucoup d'inquiétude.

Ces indécisions quant à l'indexation potentielle d'un ouvrage conduisent à un risque qu'il convient d'éviter : celui d'amener le lecteur à passer à côté de ce qu'il cherche.

---

<sup>12</sup> Annie Béthery, in *Abrégé...*, p. 22.

<sup>13</sup> René Descartes, in *Discours de la méthode*, première partie, 1637.

A l'évidence, dans certains cas, la classification ne respecte pas les habitudes de travail et de pensée de lecteurs qui, dans leur discipline, s'attendent à rencontrer tel ou tel ouvrage.

Les exemples sont nombreux qui manifestent cette malheureuse incertitude, ou, selon le point de vue, cette heureuse possibilité de choisir entre plusieurs indices. Un livre qui traite de la "sorcellerie au Moyen-Age" peut ainsi être classé en 133.4, 216, ou 940.1, selon le thème principal. La classe 100 à cet égard, outre qu'elle est organisée de façon très contestable, témoigne de cet embarras dans le choix de l'indice.

Où classer par exemple *L'éthique* ? En 170 -éthique-, en 147 ou 211.2 -panthéisme-, ou en 199.492 -philosophie hollandaise- avec l'ensemble des oeuvres de Spinoza ? Où classer *La religion dans les limites de la simple raison* ? En 200.1 -philosophie de la religion- ou en 193 -philosophie allemande- ? Le sujet est certes la religion, mais traité d'un point de vue philosophique : Kant est un philosophe, pas un prêtre ! Il paraît donc nécessaire que, dans une bibliothèque "idéale", le professionnel chargé d'un secteur disciplinaire connaisse le domaine, afin par exemple qu'un livre dont le titre est *L'essence du christianisme* ne soit pas classé en 220 -Bible- au lieu de 193 : il s'agit là en vérité d'une dénonciation philosophique de la religion qui intéresse a priori les philosophes et non les théologiens. Nous osons croire que Feuerbach, philosophe humaniste athée, n'aurait pu consentir à un tel classement...

Une règle à suivre pour la littérature comme pour la philosophie, serait de classer les ouvrages par *auteurs* avec les *commentaires* les concernant à la suite, et non par sujets, sauf lorsqu'il s'agit d'une étude thématique -par exemple : la "vérité" en 111.8, la "poésie" en 809.1. C'est-à-dire qu'il vaut mieux privilégier, par exemple, la cote 193 KAN pour tous les ouvrages de Kant comme pour les études sur Kant et abandonner l'indice 142.3 (kantisme)... Ce choix minimisera la dispersion des livres sur les rayons, d'autant que la philosophie transforme le sujet sur lequel elle exerce son jugement critique et se l'approprié.

Un exemple de cette *dispersion* engendrée par la CDD et de ce besoin de *réappropriation* d'ouvrages indexés à l'extérieur de la discipline principale à cause de leur point de vue particulier sur le sujet, est la Bibliothèque de l'UFR de Philosophie de Lyon III. La discipline principale est donc représentée par la classe 100 : on trouve ainsi les indices 100 à 199 à l'exception de la série 130 à 139, stupéfiante antithèse de la philosophie. Mais on trouve aussi les indices 200.1, 201, 300.1, 401, 501, 601, 700.1,

701, 801, 900.1, 901, 921... qui témoignent de cette nécessité de regrouper les livres selon le sujet et de refaire l'unité conceptuelle qui a été défaite.

#### b) Trois solutions

Toute réflexion doit partir, semble-t-il, de ce constat de base : nous l'avons dit, la CDD classe les ouvrages selon le point de vue adopté sur le sujet, c'est-à-dire selon des disciplines et non selon des sujets. Dès lors trois solutions sont envisageables afin de réussir la difficile alliance du classement et de la classification.

On peut tenter cette difficile conciliation des classements par disciplines et par sujets en imaginant, soit une *sectorisation par classes, intégrant en circuit fermé des indices traitant de la discipline mais provenant d'autres classes* : par exemple, la classe 900 présentant, outre ses propres indices, les indices 021 -archives-, 016.943 -bibliographie d'histoire de l'Allemagne-, 109, 209, 300.9, 327 et 341.3 -relations internationales-, 509, 609, 700.9, 709, 809 -l'histoire de chaque domaine- ; soit une *sectorisation par classes n'intégrant que les indices de cette classe* : par exemple, un secteur 900 avec uniquement des indices de la classe 900 plus ou moins adaptés afin que tous les ouvrages intéressant les historiens restent en histoire : c'est le cas le plus rencontré -tout simplement parce qu'en général un professionnel s'occupe d'un secteur donné-, même si l'on peut se demander comment indexer un ouvrage qui traite des relations internationales avec un indice issu de cette classe 900. Mais on peut aussi, enfin, choisir de ne pas concilier disciplines et sujets et observer une *stricte application des indices de la classification, dans leur linéarité circulaire et sans sectorisation aucune*.

La première de ces solutions *concilie* donc disciplines et sujets *en dissociant* certains indices d'avec leur classe respective : c'est une sectorisation par classes avec importation d'indices, qui nécessite l'usage d'un catalogue, car la fonction de localisation habituellement attribuée à l'indice est ici abandonnée selon les cas. La seconde solution *concilie* disciplines et sujets *en contournant* la classification : c'est une sectorisation par classes avec indices légitimes, mais parfois forcés. La troisième solution, enfin, *ne concilie pas* disciplines et sujets mais *respecte* à la lettre la classification : c'est une linéarisation des classes fondée sur la succession des indices dans les tables.

La question est en fait la suivante : faut-il *développer parallèlement* ou *dissocier* la caractérisation intellectuelle et la localisation sur les rayons ? La réponse s'apprécie sans doute en regard de la situation sur le terrain. C'est qu'il y a des choix d'indexation et

de rangement préalables et concertés à faire : il en est ainsi des bibliographies des différentes disciplines que l'on peut soit *regrouper* de 016.1 à 016.9, soit *dispenser* -ce qui n'est après tout, que rendre à César ce qui appartient à César- selon les classes, en *conservant* ces indices 016.1 à 016.9 sous les différentes classes, ou en *ajoutant* au sujet la subdivision commune -016. Le problème se pose aussi en ce qui concerne les biographies : il est possible de les rassembler toutes de 920 à 928 dans le secteur "histoire", de les classer de 920 à 928 en les répartissant selon les disciplines -par exemple, les biographies de savants en 925 dans le secteur 500-, ou enfin d'ajouter la subdivision commune -092 pour des biographies professionnelles dans chacune des dix disciplines. L'étude de l'ensemble des fonds et la concertation sont ici nécessaires.

### c) **Forme et sujet**

Si par ailleurs la CDD classe les ouvrages selon le *contenu intellectuel*, c'est-à-dire selon le point de vue sur le sujet, parfois il semble qu'elle classe aussi selon la *forme* du document. Certaines subdivisions communes ressemblent en effet -si elles n'en sont pas- à des subdivisions de forme : ainsi -03 pour les ouvrages qui *sont* des dictionnaires de telle ou telle discipline, ou -025 pour des ouvrages qui *sont* des répertoires d'institutions. Il semble en revanche qu'il n'y ait pas d'indice directement disponible pour caractériser un livre dont le *sujet* serait les dictionnaires ou les répertoires d'institutions.

D'autres subdivisions communes "de forme" coexistent avec des indices caractérisant cette fois le contenu du document. Ainsi 050 indexe un ouvrage qui *traite* des périodiques, tandis que -05 souligne que l'ouvrage indexé *est* un périodique. De même, 010 indexe un ouvrage dont le sujet est la bibliographie, alors que -016 s'appliquera à un ouvrage qui est une bibliographie dans un domaine précis.

De là découlent des problèmes dus à la construction des indices : l'emploi des subdivisions communes n'est pas toujours sûr. A titre d'exemple, l'indice 351.025, qui serait formé de l'indice 351 et de la subdivision commune -025, n'existe pas. Pourtant il n'y a rien en 351.025 -seul l'indice 351.02, "finances", est employé. Mais les subdivisions communes se construisent ainsi avec 351 : -000 1. Aussi le *Bottin administratif* sera-t-il indexé en 351.000 25 -351 suffira...

Le manque d'attention peut aboutir à la création de cotes fausses : seul l'emploi conjugué de l'*Abrégé*... en français et de l'édition intégrale en langue anglaise, permet de minimiser le risque d'erreur.

Enfin, il existe des sujets qui n'ont pas -pas encore- leur place dans la CDD. Par exemple, la subdivision de forme "sources" est un indice introuvable -mais il est présent dans la CDU : (093). Tout au plus peut-on essayer de classer les sources historiques, lettres et documents originaux, dans la discipline dont ils relèvent en ajoutant à l'indice principal la bien peu satisfaisante subdivision commune -02 : "ouvrages divers".

Dans le même ordre d'idée, un livre qui s'intitule *Dieu et la science* et qui tend à montrer que la science rapproche de Dieu, reçoit pour indice : 215 -science et religion. Un livre au titre identique, mais qui défend la thèse adverse, à savoir que la science éloigne de Dieu, quand elle ne l'ignore pas purement et simplement, reçoit également l'indice 215 ! Classer ce dernier ouvrage dans la discipline 200, ce serait comme introduire le loup dans la bergerie... Un tel livre en vérité aurait toute sa place sous l'indice 110 -métaphysique.

La possibilité d'indexer selon le point de vue principal lorsqu'il s'agit de la relation entre deux concepts, comme souvent celle d'établir un lien entre deux concepts, n'est donc pas offerte par la CDD. A cet égard, si la CDU possède aussi l'indice 215 -science et religion-, elle permet de mettre en avant l'un ou l'autre des deux termes de la relation : 2:001 ou 001:2.

Ainsi la CDD lance plusieurs défis à qui a décidé de l'utiliser : celui de construire des indices corrects et pertinents, celui de marier le mieux possible l'exigence d'indexation du contenu et l'organisation pratique du fonds. Mais sur ces points, elle semble conserver l'avantage sur ses rivales. Quant à la structure générale des disciplines de la classification, quant aux indices contestables, ils suscitent de multiples réflexions qui aboutissent au fil des éditions à des améliorations. A tout problème sa solution.

### **III - Passage de la CDU à la CDD : méthode et organisation, l'exemple du SCD de Lille III**

#### **A - Etat des lieux**

La Bibliothèque Centrale du SCD de l'Université de Sciences humaines, Lettres et Arts de Lille III, s'organise sur trois niveaux, selon l'architecture classique de la décennie 1970.

Le rez-de-chaussée, par où se fait l'*accueil* du public, est consacré à une *salle des périodiques* inventoriés selon une cote P suivie d'un numéro d'entrée, en consultation sur place et libre-accès pour l'année en cours. On trouve aussi à ce niveau une *salle de sciences sociales*, dont les ouvrages en libre-accès et empruntables sont indexés en CDD (classe 300 principalement, et indices 500 à 519, 616, 657, 658, 659). On trouve enfin, outre des salles de travail libre, une *salle de Culture Générale*, dont les ouvrages sont indexés selon une classification propre et indépendante.

Le premier niveau (*LC1*) répartit les ouvrages en libre-accès et empruntables, selon les classes 100, 200, 400, 700, 800, 900 de la CDD. A ce niveau, les lecteurs trouvent également la *Banque de Prêt*, lieu de remise des ouvrages demandés en provenance des magasins. Les lecteurs ont de plus à leur service un *Bureau des Renseignements*, un service de *RDI* ainsi qu'un service de *PEB*. Ils ont enfin accès à une *salle des nouvelles technologies*, leur permettant une initiation à l'informatique.

Le second niveau (*LC2* ou *salle de référence*) rassemble des ouvrages en consultation sur place et libre-accès, dont les dictionnaires, encyclopédies, catalogues, bibliographies et autres sources d'information, indexés en CDU : tous les domaines sont représentés (à l'exception bien sûr, des sciences pures et appliquées), de 000 à 900.

Pourquoi 000 et 900, et non pas 0 et 9 comme en CDU ? C'est que si les ouvrages sont encore classés selon la CDU, de grands écriteaux exposent déjà au dessus des rayons correspondants les grandes divisions de la classification de Dewey, en prévision des futurs aménagements.

En outre, comme cela était le cas au *LC1*, les classes 400 (langues) et 800 (littératures), dont le développement est parallèle, sont rapprochées : la rupture qu'introduisait la CDD entre ces sujets voisins -à la différence de la CDU- est ainsi abolie. La perte de la "linéarité circulaire" de la classification n'est pas gênante puisqu'il manque depuis l'origine, au *LC1* comme au *LC2*, les classes réservées aux sciences pures.

Enfin sur 8 sous-niveaux s'organisent les rayons des *magasins*, accessibles aux seuls professionnels (personnel BU et enseignants), dont les ouvrages sont répertoriés selon les instructions de 1962, à l'aide d'une lettre représentant un domaine et d'un numéro d'inventaire.

Devant la disparité des classifications employées pour les différents fonds, la nécessité d'harmoniser l'ensemble de la bibliothèque -à l'exception des magasins- à l'aide de la CDD s'est donc imposée.

## **B - Un Bureau des Renseignements à remanier**

### **a) Etat des lieux**

Le "Bureau des Renseignements", contrairement à ce que son appellation laisse entendre, n'est pas un lieu clos protégé par une porte. Il s'agit en réalité d'un espace ouvert, signalé par un écriteau suspendu, au sein de l'espace de travail des lecteurs, à proximité des fichiers, et par là-même accessible à tous. Ce Bureau permet l'orientation des lecteurs vers tel ou tel service -ce que fait déjà l'accueil au rez-de-chaussée-, mais il permet surtout les recherches bibliographiques. A ce titre, il rassemble des ouvrages de référence divers, des *Livres disponibles 1995* au *Nouveau Dictionnaire des oeuvres...* en passant par les *Who's who...*, *Ulrich's...*, annuaires de la presse, des universités, *Bottin administratif*, *Kompass* et *Manuel de bibliographie*. Bref : un arsenal de sources d'information pluridisciplinaires, destiné soit aux lecteurs, soit au personnel, selon la spécificité de l'ouvrage consulté.

Mais ce fonds demandait deux choses : d'une part, un tri pour "désherbage" et rajeunissement ; d'autre part, l'harmonisation de son indexation avec l'ensemble de la bibliothèque.

### **b) Organisation du travail**

Le tri s'est effectué selon les catégories suivantes :

- ouvrages à détruire, car déjà abîmés et sans valeur intrinsèque (*annuaires de France Telecom périmés...*)
- ouvrages à renvoyer en magasins, car obsolètes pour un service dont l'information doit être à jour (*annuaire de l'enseignement supérieur 1990...*)
- ouvrages à ranger au LC2, car des volumes similaires s'y trouvent déjà (*Catalogue général des livres imprimés 1960-1964...*)
- ouvrages à conserver au Bureau.

Une première liste constituée à partir des ouvrages renvoyés en magasin, et reprenant en partie ces mêmes ouvrages dans leur version la plus récente, a fait l'objet de suggestions de commandes pour le renouvellement du fonds.

Il a été nécessaire ensuite de revoir l'indexation des documents à conserver. En effet, certains livres possédaient des cotes "magasin", d'autres des cotes CDU, quelques-uns, des cotes Dewey. Après l'établissement des nouveaux indices selon la CDD, parfois après identification de l'indice CDU existant et recherche de l'indice Dewey équivalent, une *seconde liste* fut donc constituée, reprenant les titres et les nouvelles cotes CDD, afin que la correction des notices sur fiches ou microfiches (à partir de 1988) des ouvrages correspondants puisse se faire ultérieurement : si la cote d'un ouvrage acquis avant 1988 peut en effet être corrigée directement sur la fiche papier correspondante, la cote d'un ouvrage dont la notice est sur microfiche ne peut être corrigée qu'après le relevé du numéro OCLC de la notice (la correction se fait alors en ligne et n'apparaît sur les microfiches qu'à la livraison du mois suivant).

Ainsi lors du nouvel étiquetage, les cotes CDU des ouvrages maintenus au Bureau ont disparu au profit des cotes CDD ; mais les ouvrages ayant une cote "magasin" l'ont conservée en plus de leur nouvelle cote CDD, en prévision de leur futur reclassement.

Une *troisième liste* enfin, mentionnant les ouvrages retournant en magasins (et quelques ouvrages retournant en l'état au LC2) indiquait leur cote "magasin" pour étiquetage le cas échéant : en effet, il y avait aussi dans cette liste des ouvrages initialement cotés en CDU ou CDD, dont l'étiquetage se fit à l'inverse, en cote "magasin".

L'étiquetage des ouvrages s'est fait donc en fonction de leur *destination* : les ouvrages en libre-accès du Bureau, *en cote CDD* ; les ouvrages en magasins, *en cote "magasin"*.

Au cours d'un tel remaniement, certes d'ampleur modérée, la rigueur dans l'organisation des transformations est de mise : il faut pouvoir à tout instant *localiser* les ouvrages dont la cote va changer, change ou a changé, afin d'éviter tout risque d'égarement.

En dernier lieu, une liste récapitulative en forme de note d'information interne reprend les ouvrages présents au Bureau avec leur nouvelle cote Dewey, indique les ouvrages repartis en magasin avec leur localisation et mentionne les suggestions d'acquisitions pour le renouvellement du fonds. La *communication* des résultats permet à chacun de reprendre ses marques dans un environnement mis à jour : il nous semble en

effet primordial d'*expliquer* que ce qui a été fait ne l'a pas été arbitrairement. Pourquoi ce toilettage, et de quelle manière a-t-il eu lieu, voilà les questions auxquelles nous devons répondre.

### c) Emploi de la CDD

Un choix cornélien fut difficile à trancher : choisir entre la précision (et la longueur !) des indices, et la facilité du rangement numérique sur les rayons !

Les indices existants étaient en majorité composés de 3 chiffres au maximum, quel que soit le sujet : le rangement est alors facilité, mais la simplicité des indices raccourcis enveloppe les ouvrages dans le flou de leur domaine. En effet, *"il convient (...) de se méfier des indices trop courts, qui se révèlent vite inadéquats quand le nombre de volumes s'accroît"*.<sup>14</sup> Nous avons finalement opté pour des indices plus précis de 6 chiffres au maximum (7 lorsqu'il s'agissait de ne pas tronquer une subdivision commune : par exemple, *The world of learning 1995*, répertoire de personnes et d'organisations de l'enseignement supérieur, a été indexé 378.002 5), ce qui forge des cotes équilibrées d'une longueur raisonnable et n'entrave pas outre mesure le rangement physique des livres.

## C - Un fonds d'histoire à convertir de la CDU en CDD

### a) Etat des lieux

L'ensemble des livres en libre-accès du SCD, nous l'avons vu, doit être coté en CDD. Au LC2, parce que tout ne peut être entrepris dans le même temps compte tenu de l'ampleur des collections, c'est le fonds d'histoire qui doit inaugurer ces transformations.

Appelé aussi fonds "Z" en référence à la cote magasin des ouvrages d'histoire, le fonds d'histoire du LC2 -soit environ 3900 volumes pour 540 titres-, comme l'ensemble du fonds du second niveau d'ailleurs, est quasiment en totalité indexé en CDU.

Néanmoins, la signalisation au dessus des rayons enseigne déjà au lecteur les rudiments de la CDD, et indique ainsi l'emplacement des divers documents.

En effet, l'étage ne développe pas la CDD de façon linéaire en longeant les murs : il est au contraire fortement sectorisé, et suit toujours en cela les directives de 1962. Les différentes classes de la CDD ont donc reçu une couleur particulière -le bleu pour

---

<sup>14</sup> Annie Béthery, in *Abrégé...*, p. 21.

l'Histoire et la petite histoire... Aussi un plan d'ensemble précise-t-il au lecteur, dès l'entrée, la géographie colorée des secteurs disciplinaires qui retiennent son attention.

Le fonds "Z" occupe la plus grande partie de l'espace disponible. Il rassemble et signale principalement les indices 900 (Généralités), 930 (Antiquité), 941-942 (Royaume-Uni), 943 (Pays germaniques), 944 (France) et 949.3 (Belgique). Il contient en outre des dictionnaires biographiques ainsi que des biographies simples, de langues, d'époques et de pays différents, indexés selon les classes 920 à 928.

Quant aux ouvrages eux-mêmes, il s'agit nous l'avons vu, de documents essentiellement utiles à la *recherche* : atlas, bibliographies, biographies, ouvrages de diplomatique, de numismatique, de paléographie, chronologies, généalogies, lexiques, catalogues, dictionnaires, encyclopédies, et ce qu'on appelle "sources", c'est-à-dire documentation primaire, textes historiques bruts, archives nationales...

#### **b) Difficultés**

A l'initiative des professionnels qui ont eu en charge le fonds d'histoire depuis ses débuts, la Bibliothèque dispose d'un catalogue qui recense l'ensemble des documents présents -ainsi que les manquants-, fiche par fiche, et qui permet ainsi de connaître avec précision l'"histoire" propre de chaque ouvrage, ainsi que sa ou ses cotes, "magasin" et CDU. Ce catalogue, offrant une *vision d'ensemble* du fonds à recoter, permet donc la réindexation des ouvrages en CDD, à partir d'une *transposition*, effectuée d'abord sur le papier, de leur cote CDU.

Mais cette recotation ne va pas sans poser problème. D'une part, les documents sont d'un type particulier, peu aisé à indexer : que faut-il retenir, de la forme du document, de sa langue, de son époque ? D'autre part, la recotation soulève des interrogations quant à la mise en espace des collections : faut-il réorganiser physiquement les rayons ?

Une difficulté surgit d'abord avec les *sources* : aucun indice de la CDD, à la différence de la CDU, comme nous l'avons vu, ne correspond à cette forme de documents.

Une autre difficulté surgit avec les *biographies* : si certaines d'entre elles sont classées en 900 sous les indices 920 à 928, d'autres sont classées dans les Généralités, classe 000, couleur noire, mais sous des indices n'appartenant pas à cette classe : ainsi le *Who's who in Russia* sous l'indice 920.047...

Enfin, une difficulté surgit avec les *bibliographies* : celles-ci sont classées en 900 mais regroupées par pays sous des indices commençant par 016... ! On pourrait imaginer qu'indexées de la sorte, elles soient plutôt regroupées quelle que soit la discipline, dans la classe 000. Mais ce choix résulte du souci de placer les bibliographies en tête du secteur "histoire". C'est dire que l'on trouve sous l'indice correspondant à une classe principale des indices importés d'autres classes. Cela n'est pas un problème en soi, comme nous l'avons vu. Ce qui est important, c'est d'observer une certaine cohérence dans les choix de rangement effectués au LC2 pour qu'un minimum de clarté illumine tant les recherches du public que le travail des professionnels de la bibliothèque.

### c) Choix des indices

Sous la signalisation "900 - Généralités", on trouve donc les bibliographies classées par pays et indexées en 016 suivi de l'indice correspondant à l'histoire du pays : par exemple, 016.944 pour une bibliographie de l'Histoire de France. On trouve également les *sciences auxiliaires de l'histoire* qui rassemblent l'archivistique, les atlas, les chronologies, la diplomatie, les généalogies, la numismatique, et la paléographie, toutes classées sous l'indice général 930 en CDU. Cette heureuse concordance entre le sujet et la discipline n'est guère offerte par la CDD qui classe par exemple, la numismatique en 737, la paléographie en 411.7, et les archives -et non la science des archives- en 021. On trouve enfin sous cette signalisation 900, des biographies, des dictionnaires biographiques, topographiques ou historiques.

Sous une signalisation "Relations internationales" privée d'indice, on trouve ensuite un rayon isolé d'ouvrages indexés pour la plupart en cotes "magasin", installé entre les Généralités et l'Histoire de France.

Enfin, sous la signalisation propre à chaque pays, par exemple "944 - Histoire de France", on trouve les *sources*, écrits originaux et inédits spécifiques au pays. Ainsi le *Recueil des actes du Comité de salut public* est indexé selon la CDU : 944(093), qui se décompose comme suit : sources -(093)- de l'Histoire de France -944. De la même façon, les sources historiques de la Belgique seront regroupées sous l'indice 949.3(093), sous la signalisation générale "949.3 - Histoire de la Belgique". Mais si la CDU permet de résoudre aisément le problème grâce à la subdivision (093), la subdivision de forme "sources" n'existe pas dans la CDD. Comment donc recoter ces documents ? En les

reclassant par défaut en 016 suivi de l'indice de chaque pays ? Mais ce serait semer la confusion car il existe de "vraies" bibliographies...

Une des solutions possibles peut consister à *dissocier la classification du classement* qu'elle engendre, et à suivre ainsi la sectorisation effective à ce niveau de la bibliothèque. Sous une signalétique générale, on découvre alors des indices qui diffèrent de ceux de la classe principale : l'idée consiste à utiliser, sans les torturer, les indices existant dans les tables, tout en rangeant les livres par secteurs disciplinaires. Un fichier ou un catalogue informatisé se charge de préciser la localisation choisie pour les ouvrages, le principal étant de ne pas bousculer les habitudes spontanées de recherche -puisque'il s'agit d'un étage destiné en priorité aux étudiants de troisième cycle et aux enseignants. Après tout, de manière absolue, peu importe que l'indice retenu n'entre pas dans la classe qui l'accueille si le sujet qu'il caractérise, lui, y a toute sa place.

Il suffit dès lors d'opter pour la signalisation la plus rationnelle. Sous la signalisation "900 - Généralités", on pourra classer d'abord les différentes bibliographies par pays -016.941...-, puis l'archivistique -en 021 faute de mieux-, les relations internationales -327 et 341.3, à moins qu'on ne préfère 940.02-, la paléographie -411.7-, la diplomatique -417.7-, la numismatique -737-, les dictionnaires historiques -903-, les atlas historiques -911- et enfin toutes (?) les biographies et généalogies -920 à 929.

On pourra par ailleurs classer les "sources" par pays en usant de la bien peu satisfaisante subdivision commune -02 : "ouvrages divers", et en attendant la 21<sup>ème</sup> édition de la CDD. Ainsi les sources historiques de l'Allemagne seront toutes classées en 943.002, celles de la Belgique en 949.300 2, sur des rayons qui leur sont réservés.

Enfin, on laissera à la classe 000 -bien sûr hors du secteur histoire- ce qui relève véritablement des généralités, comme par exemple, les bibliographies de bibliographies en 016.01, ou les encyclopédies en 030.

D'autres possibilités restent bien sûr ouvertes. On peut, nous l'avons vu, choisir une sectorisation qui essaye *dans la limite du possible* de conserver les seuls indices de la classe concernée -et qui rejette donc, par exemple, la paléographie dans le secteur 400.

On peut également envisager de développer la CDD linéairement en effaçant sur le terrain les différents secteurs. En vérité, seule une étude globale de l'ensemble du LC2 permettra à terme, semble-t-il, de dégager la solution la meilleure.

## **D - Une salle de Culture Générale avec "indexation maison" à convertir en CDD**

La salle de Culture Générale du SCD de Lille III est à maints égards une salle à part et particulière. Forte de plus de 7000 volumes (documentaires, bandes dessinées, revues diverses -*Les Inrockuptibles, 50 millions de consommateurs, Lire, Télérama...*-, recueils de poésie, romans classiques et contemporains, romans policiers et livres de science-fiction), elle est la bouffée d'oxygène du monde universitaire : cette enclave de la lecture publique permet en effet à l'étudiant de se détendre entre le DEUG et le Doctorat...

Mais si le contenu de cette salle est inhabituel (quoique bienvenu !) pour une bibliothèque universitaire de lettres - la bibliothèque universitaire de sciences de Lyon I possède également une salle de culture générale, dont le fonds, à l'évidence, est très éloigné des matières enseignées-, l'indexation de ce même contenu n'en est pas moins originale par rapport à l'ensemble du fonds du SCD.

Les ouvrages de cette salle reçoivent un numéro d'entrée selon un inventaire spécifique et sont distribués selon les 10 secteurs suivants :

- 1 Bandes dessinées
- 2 Art - Photo
- 3 Musique
- 4 Poésie
- 5 Romans
- 6 Documents - Actualité
- 7 Géographie - Voyages
- 8 Loisirs - Vie pratique
- 9 Science-fiction
- 10 Romans policiers

Les cotes sont ainsi formées de l'un de ces dix numéros de secteurs auquel on ajoute les trois premières lettres du nom de l'auteur -quant aux périodiques, ils suivent la cotation employée dans la salle des périodiques.

Cependant, dans un souci d'harmonisation, l'ensemble du fonds est peu à peu recoté selon la CDD. Si les nouveautés reçoivent d'ores et déjà un indice CDD, les ouvrages plus anciens sont réindexés secteur par secteur. Mais cela ne peut se faire sans un désherbage préalable : ainsi les livres en mauvais état, comme les livres qui n'ont pas été empruntés depuis trois ans, sont retirés des rayons et éliminés. Les livres abîmés, mais toujours intéressants du point de vue de leur contenu, sont recommandés. Ce nettoyage des rayons est nécessaire : il permet de rafraîchir la salle et de la rendre plus accueillante. En effet, un grand nombre d'ouvrages vieillis et abîmés occulte la présence des livres neufs.

Les secteurs 5, 9 et 10 sont ainsi peu à peu reclassés en 800 : toutefois les romans policiers ont pour signe distinctif une pastille noire, tandis que les romans de science-fiction reçoivent une pastille bleue. Les amateurs de l'un ou l'autre de ces genres continueront à pouvoir aisément se repérer, d'autant que pour tous les secteurs, une signalisation claire sillonne les rayons afin d'orienter mieux encore les lecteurs dans la nouvelle organisation de la salle.

Mais recoter un fonds en CDD est une chose. Savoir ce que l'on met dans une telle salle en fonction des objectifs qu'on lui assigne en est une autre.

Plusieurs orientations sont en effet envisageables. Dans tous les cas, la salle de culture générale devient une sorte de *vitrine du SCD* dans l'optique d'une *pédagogie* orientée vers le public, un passage dans cette salle permettant au lecteur de se familiariser avec la classification de Dewey en vigueur à terme dans l'ensemble de la bibliothèque.

Mais on peut soit conserver simplement la spécificité de ce lieu qui est avant tout *salle de détente*, soit l'orienter en plus vers une *salle d'accompagnement et d'orientation* de l'étudiant au cours de son cursus.

En fonction du choix effectué, la constitution du fonds sera différente.

Dans le second cas : ouvrages de références et de méthodologie -comment faire une note de synthèse, comment rédiger un CV-, guides de l'emploi et des métiers, manuels d'enseignement, ouvrages de vulgarisation scientifique et technique, romans classiques -littérature- en plus des romans contemporains et des traditionnels romans de science-fiction, policiers, documentaires divers, revues et bandes dessinées.

Dans le premier cas : romans en quasi totalité contemporains, romans policiers et de science-fiction, bandes dessinées, documentaires récents, revues et presse d'actualité : bref, un lieu de détente et de culture générale, bien plus qu'un lieu scolaire.

Le débat reste ouvert : un juste milieu n'est pas à exclure.

## CONCLUSION

Il n'est pas de classification innocente. Nous avons vu au cours de cette étude que les classifications posent des problèmes théoriques liés tant aux conceptions idéologiques qu'aux circonstances, lieux ou époques, qui ont présidé à leur naissance. Nous avons vu, à travers l'exemple du SCD de Lille III, que les classifications posent également des problèmes d'ordre pratique directement liés à la concrétisation sur les rayons des visions idéales du savoir qu'elles véhiculent.

Mais une classification ne doit-elle pas permettre avant toute chose de retrouver un livre précis parmi des millions d'autres, quel qu'il soit, où qu'il soit ? Or l'*indice* dans une classification précise à la fois *ce que dit l'ouvrage* -caractérisation intellectuelle du contenu- et *où il se trouve* -localisation. Les classifications dans une bibliothèque, et la classification de Dewey en particulier, au-delà de l'aspect symbolique qu'elles offrent en se voulant et en étant représentation de la totalité du savoir, ont donc une fonction essentiellement pratique.

S'il est vrai que toute classification est par essence nécessairement insatisfaisante, une classification bien pensée se doit néanmoins d'être fonctionnelle, efficace, universelle, souple sans être à géométrie variable, stable et durable sans être rigide, précise sans être alambiquée.

Au service de l'*identification* et de la *localisation* d'un ouvrage, une classification doit fonctionner d'une manière aisément compréhensible, tant pour le professionnel que pour le lecteur profane, et doit permettre une mise en espace sinon évidente, du moins claire et distincte.

Cette classification doit en outre permettre les échanges entre des bibliothèques que l'informatique relie de plus en plus en réseaux. Bref : il est indispensable qu'elle soit universellement comprise et admise.

Une classification célèbre a subi l'épreuve du temps : c'est la Classification Décimale de Dewey. Connue du public, reconnue par les professionnels, elle devrait naturellement s'imposer dans le monde universitaire.

## BIBLIOGRAPHIE

ALAZRAKI, Liliane. *Les classifications en philosophie ou un projet ambitieux.*

Villeurbanne : ENSB, 1976. 30 p.

BETHERY, Annie. *Abrégé de la classification décimale de Dewey.* Nouv. éd.

d'après la 20ème éd. en langue anglaise. Paris : éd. du Cercle de la  
librairie, 1993. 315 p. Bibliothèques. ISBN 2-7654-0515-8.

BETHERY, Annie. Liberté bien ordonnée... Les classifications encyclopédiques  
revues et corrigées. *BBF*, 1988, t. 33, n° 6, p. 450-455.

*Classification décimale de Dewey et Index : édition intermédiaire.* Version  
française à partir de la 20ème éd. intégrale et de la 12ème éd. abrégée de  
langue anglaise, sous la coordination de Louis CABRAL et Raymonde  
COUTURE-LAFLEUR. Montréal : Association pour l'avancement des  
Sciences et des Techniques de Documentation, 1994. 2 vol. XVIII-502 et  
XVI-868 p. ISBN 2-921548-11-9 (les 2 vol.).

*Classification décimale universelle : édition moyenne internationale.* Bruxelles :  
Mundaneum, 1967-1973. 2 vol. 441 et 169 p.

*Classification décimale universelle : édition moyenne internationale.* 2ème éd.  
Liège : éd. du Centre de Lecture Publique de la Communauté Française  
de Belgique : éd. du Centre d'Édition, de Fournitures et d'Aide pour la  
Lecture, 1990-1993. 2 vol. 673 et 628 p. ISBN 2-87130-024-0 (vol. 1).  
ISBN 2-87130-037-2 (vol. 2).

DAGOGNET, François. Problèmes et difficultés de quelques classifications  
exemplaires. *Revue française d'histoire du livre*, juillet-décembre 1972,  
t. 2, nouvelle série n° 4.

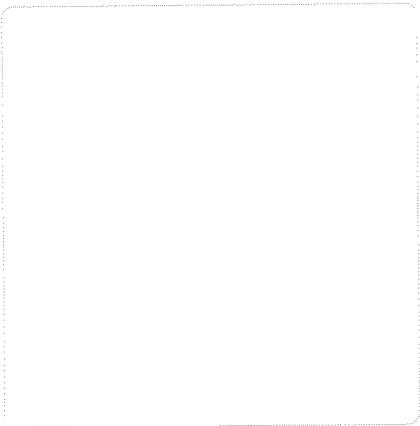
DEWEY, Melvil. *Decimal classification and relative index.* 20ème éd. Albany  
(N. Y.) : Forest press, 1989. 4 vol. LXI-514, XX-944, VII-864 et  
VII-961 p. ISBN 0-910608-37-7 (les 4 vol.).

DUBUC, René. *La Classification Décimale Universelle. Manuel pratique  
d'utilisation.* 2ème éd. Paris : Gauthier-Villars, 1965.

- DURRIVE, Françoise. *Dans le cadre de la rétroconversion du catalogue, changement de classification (passage de CDU en Dewey) des ouvrages du libre-accès à la bibliothèque de pharmacie à ILLKIRCH.*  
Villeurbanne : IFB, 1993.
- DUJOL, Anne. *La classification décimale de Dewey mode d'emploi.*  
Villeurbanne : ENSB, 1985. 72 p.
- France. Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports.  
Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique. *Recommandations concernant le traitement des documents acquis et leur mise à disposition des lecteurs.* Paris : DBMIST, 17 août 1988. 14 p.
- France. Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports.  
Direction de la programmation et du développement universitaire.  
*Bibliothèques universitaires : principes et méthodes de programmation.*  
Paris : DPDU, mai 1991.
- GROLIER, Eric de. Quelques travaux récents en matière de classification encyclopédique. *BBF*, 1970, t. 15, n° 3, p. 99-126.
- GROLIER, Eric de. La classification cent ans après Dewey. *Bulletin de l'Unesco à l'intention des bibliothèques*, 1976, vol. 30, n° 6.
- Instructions concernant les nouvelles sections et les sections transférées des bibliothèques des universités (à l'exclusion des sections "Médecine") : 20 juin 1962. *BBF*, août 1962, p. 401-408.
- LARBRE, François (dir.). *Organiser le libre-accès.* Villeurbanne : IFB, 1995.  
128 p. La boîte à outils ; 1. ISBN 2-910966-00-3.
- MOREL, Eugène. *Bibliothèques : essai sur le développement des bibliothèques publiques et de la librairie dans les deux mondes.* Paris : Mercure de France, 1908. 2 vol.
- PARROCHIA, Daniel. *Formes et systématiques philosophiques.* Lyon : Université de Lyon III - Jean Moulin, 1988. Thèse.
- RICHTER, Brigitte. Espaces de la lecture : nouvelles stratégies de communication. *BBF*, 1988, t. 33, n° 6, p. 444-449.
- ROY, Richard. Dewey or not Dewey ? *Lire à Grenoble*, 1983, 20, p. 15-20.

- SALVAN, Paule. *Esquisse de l'évolution des systèmes de classification*. Paris : ENSB, 1972. 76 p.
- SANSEN, Jean-Raoul. L'accès aux documents dans les bibliothèques universitaires. *BBF*, 1988, t. 33, n° 6, p. 456-466.
- UDC Consortium. *Classification décimale universelle : édition abrégée*. 5ème éd. Liège : éd. du CEFAL, 1994. 223 p. ISBN 2-87130-044-5.
- VERON, Eliséo. Des livres libres : usages des espaces en libre-accès. *BBF*, 1988, t. 33, n° 6, p. 430-443.
- VERON, Eliséo. *Espaces du livre : perception et usages de la classification et du classement en bibliothèque*. Paris : BPI, 1990. 99 p. ISBN 2-902706-22-7.





BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



804979C